RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION N°FranceAgriMer/ST/2025/01

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, livre VI, notamment ses articles L.621-6 et R.621-28 ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment l'article 39 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2024 désignant l'opération de restructuration au sein du service régional d'économie agricole de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France ;

Décide :

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant, à l'effet de signer toutes décisions, instructions, correspondances et conventions, même de délégation, nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Etablissement dans les régions Hauts-de-France et Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2 :

Cette décision abroge et remplace la décision N°FranceAgriMer/ST/2024/01 du 25 janvier 2024. Elle prend effet à compter du 1er janvier 2025.

Fait à Montreuil, le 12 décembre 2024

La directrice générale de FranceAgriMer

Christine AVELIN